



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question écrite n° 22034

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés rencontrées par beaucoup de Français pour se rendre dans certains pays d'Afrique et y exercer une activité professionnelle. De nombreux ressortissants français rencontrent de grandes difficultés pour obtenir des visas, y compris de tourisme. Conséquence de la politique d'immigration du Gouvernement et des expulsions sans discernement, mais aussi de l'incohérence de nos relations avec l'Afrique, certains français ont beaucoup de difficultés à obtenir les visas nécessaires pour travailler dans les pays africains ; c'est notamment le cas au Gabon. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à ce problème et favoriser la mobilité des Français désireux de travailler en Afrique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre des affaires étrangères européennes sur les difficultés rencontrées par des Français pour se rendre dans certains pays d'Afrique et y exercer une activité professionnelle, faisant état des difficultés pour obtenir des visas de travail ou de tourisme. Il cite en particulier le cas du Gabon. Hormis ce dernier pays, le ministère des affaires étrangères et européennes n'a pas été saisi par les postes diplomatiques et consulaires de la zone Afrique de difficultés particulières que pourraient rencontrer nos compatriotes désireux de se rendre en Afrique pour des raisons professionnelles ou touristiques. S'agissant du Gabon, des tensions nous ont effectivement été signalées se traduisant par quelques refus de visa. Ces difficultés ont donné lieu à des discussions de haut niveau entre les responsables politiques des deux pays. La prochaine entrée en vigueur d'un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement (signé avec le Gabon le 5 juillet 2007 et récemment approuvé par le Parlement français) tendra à faciliter la délivrance des titres de séjour aux ressortissants français établis au Gabon et la mobilité des ressortissants des deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22034

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3568

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6732